

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 27 Juin (27/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoint**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par M. LENFANT), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. VALLES), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.



06 – 27 Juin 2013

**GS LA MEGERE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION -
AVENANTS EN MOINS-VALUE SUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE 2 ET EN
PLUS-VALUE SUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE 1 ENTREPRISE
DOUMERGUE CHARPENTE**

Rapporteur : Mme DAMIANI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son articles L 2122-21

VU les articles 14, 20 et 118 du Code des Marchés Publics permettant d'assurer la poursuite de l'exécution des travaux non prévus au marché.

VU le rapport de Jean Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- L'opportunité de passer un avenant en plus-value à l'entreprise DOUMERGUE CHARPENTE pour déplacer le bardage prévu initialement sur la tranche conditionnelle 2 afin de réaliser sur la tranche conditionnelle 1, pour un montant de 14 454,00 € HT et l'ajout de prestations non prévues pour un montant de 7 871,80 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cet avenant.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES),**

- 1. AUTORISE** la passation d'un avenant 1 à l'entreprise DOUMERGUE CHARPENTE, titulaire du lot 3 - charpente couverture pour un montant de 7 871,80 € HT de prestations non prévu et pour un montant de 14 454,00 € HT pour le transfert des prestations de bardage de la tranche conditionnelle 2 sur la tranche conditionnelle 1.
- 2. AUTORISE** Monsieur le Maire a signé les pièces afférentes à cet avenant.

Pour copie conforme

Moissac le 2 juillet 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :